

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION:

20 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : PRESENTS :

35 24

ABSENTS REPRESENTES: 9

VOTANTS:

33

SECRETAIRE DE SEANCE :

Michel COLAS

Présents:

Mme Maud TALLET. Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, BARREIRA, M. Mme Annabel Mourad HAMMOUDI, M. Jérémy NARBONNE, M. Mathieu LOUIS, M. Sébastien MAUMONT, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. Jean Paul STERZATI, Mme Valentine MASSOLIN, M. Nathaniel GUEDZE, M. Thierry BABEC, M. Ghassan NADER, M. Mohamed MEZDAD

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme Maud TALLET, Mme Florence BRET-MEHINTO qui a donné pouvoir à Mme Nicole LAFFORGUE, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à M. Michel BOUGLOUAN, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, M. Johan CENAC qui a donné pouvoir Mme Marie SOUBIE- LLADO, Mme Safia DAVID qui a donné pouvoir à M. Cyrille PARIGOT, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à M. Guillaume CLIN, M. Foster ABU qui a donné pouvoir à Mme Corinne LEGROS-WTERSCHOOT, Mme Marie PASCUAL DÉOM qui a donné pouvoir à Mme Michèle HURTADO

Absentes excusées non-représentées :

Mme Safia TABÏA, Mme Isabelle SYORD

045/ OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS FONDS VERT ET D.S.I.L. POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE PAUL LANGEVIN

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire du 28 décembre 2023 relative à la gestion 2024 du fonds d'accélération écologique dans les territoires (fonds vert) ;

VU la délibération n° 105 du Conseil municipal du 16 décembre 2024 par laquelle la collectivité sollicite le fonds vert ;

VU la délibération n°106 du Conseil municipal du 16 décembre 2024 reportant le projet de ravalement avec isolation par l'extérieur de l'école Paul Langevin inscrit au contrat territorial de relance et de transition écologique signé entre l'État et la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne.

CONSIDÉRANT que les études menées par l'équipe de Maîtrise d'œuvre « Ana Ingénierie », désignée en mai 2024, a permis d'estimer le montant global de l'opération de rénovation énergétique de l'établissement à 2 442 323,78€ ;

Commune de Champs-sur-Marne - Conseil Municipal du 30/06/2025 Mairie de Champs-sur-Marne - Mail Jean Ferrat - 77 420 CHAMPS-SUR-MARNE

CONSIDÉRANT que suivant la nature du projet de rénovation du groupe scolaire Paul Langevin, il a été déposé un dossier de subvention au titre de l'axe 1 des mesures prioritaires 2024 de la performance environnementale et plus particulièrement de la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux. Le taux de subvention est de 80% maximum du montant des travaux ;

CONSIDÉRANT que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) constitue une subvention d'investissement attribuée par l'État aux collectivités territoriales en direction de 6 thématiques en 2025. dont la rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables. Le montant de subvention maximum alloué pour un projet de rénovation d'école, au titre de la DSIL, est de 500 000 €;

CONSIDÉRANT qu'il convient de faire des demandes de subvention auprès de l'État, au titre du Fonds vert pour un montant de 727 380 € correspondant à 27,52%, et au titre de la DSIL pour un montant de 500 000 € correspondant à 18,92 % du montant global.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Guillaume CLIN, Maire-adjoint, déléqué aux travaux.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions État – exercice 2025 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À l'unanimité,

ADOPTE l'opération de rénovation énergétique du groupe scolaire Paul Langevin, pour un montant de 2 642 821,94€ hors taxes (HT) soit 3 171 386, 33€ tout taxe comprise (TTC)et le taux de financement demandé :

DÉCIDE de présenter un dossier de demande de subvention État dans le cadre de la programmation 2025:

S'ENGAGE à financer l'opération de la manière suivante :

Budget prévisionnel:

BUDGET PREVISIONNEL : DEPENSES HT		BUDGET PREVISIONNEL : RECETTES		
Maîtrise d'oeuvre	200 498,16 €	Fonds Vert	27,52%	727 380,00 €
Travaux de rénovation	2 442 323,78 €	DSIL	18,92%	500 000,00 €
		Ville de Champs-sur-Marne	53,56%	1 415 441,94 €
TOTAL	2 642 821,94 €	TOTAL		2 642 821,94 €

DIT que la dépense est inscrite au budget ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au

Live Maire,

Maud TALLET

Registre des Délibérations, a été transmis au représentant de l'Etat le représentant de l'Etat le 07/09/2025 publié ou notifié le 08/07/2025

et qu'il est donc exécutoire à compter de la

dernière date.

Fait à Champs-sur-Marne, le

O 4 JUIL 2025

e Maire.

Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.